



ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LES AMANDIERS
1 allée du Collège - 78420 CARRIERES SUR SEINE - Tél : 01 39 14 25 55

RÈGLEMENT INTÉRIEUR / FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Site Internet du collège : www.clg-amandiers-carrieres.ac-versailles.fr

Le projet de l'Association Sportive est construit autour de deux axes principaux :

- La pratique d'Activités Physiques et Sportives, avec une alternance tout au long de l'année, d'entraînements, de rencontres, de compétitions ou de temps forts.

- L'apprentissage de la responsabilité, par la participation des élèves à la vie de l'AS et à l'organisation des activités.

L'AS contribue ainsi à l'apprentissage des règles, à l'exercice de l'engagement associatif... Extrait du Projet AS Amandiers

- 1) **L'Association Sportive du collège** propose aux élèves des activités sportives volontaires tout au long de l'année scolaire (hors vacances scolaires). Les séances d'entraînement ont lieu le lundi soir et le mercredi après-midi au Gymnase des Amandiers (***Handball** : **Durant les travaux de la salle A du gymnase, les entraînements auront lieu dans la cour du collège et devront être annulés en cas de d'intempéries**) :

Activités proposées :

► Lundi : **VOLLEY-BALL** (Mme Gabriel-Mazzella) : 17h/18h30

► Mercredi : Premier créneau de 13h à 14h30

* **HANDBALL** (Mme Coadou-Genini et M. Ossoukine) pour les **Minimes/Cadets**

STEP (Mmes Gabriel-Mazzella et Martinet)

TENNIS DE TABLE (M. Luro)

► Mercredi : Deuxième créneau de 14h30 à 16h

* **HAND-BALL** (Mme Coadou-Genini et M. Ossoukine) pour les **Benjamin(e)s**

BADMINTON (Mme Martinet et M. Luro)

► **Mercredi : jour de compétitions** toutes activités de 13h à 16h30-17h selon les dates des calendriers pour chaque activité.

Catégories d'âge 2019/2020 : Benjamins : 2007-2008-2009 / Minimes : 2005-2006 / Cadets : 2004

L'inscription à l'AS permet d'accéder à plusieurs activités pour une cotisation unique (dans la limite des places disponibles) : **le choix d'une « activité principale » devra se faire pour les compétitions.**

Nb : Pour la section Handball le nombre d'inscrits est limité : Seront prioritaires les élèves désirant pratiquer cette activité en compétition et s'impliquant sérieusement.

L'assiduité et la ponctualité tout au long de l'année sont indispensables dans la pratique de toutes les activités, notamment en sport collectif, puisque l'on fait partie d'une équipe, d'un groupe. S'inscrire à l'AS, c'est représenter le collège des Amandiers. Tout désistement lors des rencontres nuit à l'ensemble.

Les compétitions, les formations de Jeunes Officiels et de Jeunes Reporters UNSS ont lieu le mercredi, en période scolaire (hors vacances scolaires).

Pour les **compétitions** programmées certains mercredis, (13h00 à 16h-17h00 ces jours-là), **un planning** (à venir) sera remis à chaque participant et figurera sur **le site du collège**, avec les dates, horaires et lieux.

Un affichage est mis à jour au gymnase (tableau de l'AS), au collège (hall d'entrée) **ainsi que sur le site du collège** (Rubrique Association Sportive) : **les élèves devront les consulter très régulièrement** car les horaires des bus pour les déplacements sont parfois communiqués tardivement ou modifiés.

Certaines informations peuvent vous être transmises également par l'ENT (Rubrique « **Nom des représentants de l'élève** » **à compléter sur le bulletin d'inscription**).

2) **Formalités** : Les élèves qui souhaitent s'inscrire doivent fournir :

- L'autorisation parentale ci-dessous complétée et signée,
- Le formulaire « Droit à l'image » (recto et verso) complété et signé,
- Régler le montant de la cotisation.

Les élèves inscrits s'engagent à suivre régulièrement toutes les séances prévues et à fournir tout justificatif d'absence au bureau de la Vie Scolaire. L'appel sera effectué via Pronote.

Rappel : Les professeurs d'EPS ne peuvent pas enregistrer une « absence justifiée » sur Pronote et sont tenus d'y enregistrer le nom des élèves non présents avec eux (responsabilité). Il est donc demandé aux parents de prévenir le professeur concerné mais également la Vie Scolaire afin que cette absence soit régularisée sur le logiciel.

3) **Les élèves, membres actifs de l'Association Sportive**, versent une cotisation dans laquelle sont inclus le prix de la licence UNSS, l'assurance MAIF et les frais de déplacements en compétition.

4) **Montant de la cotisation** : * **30 € pour l'année scolaire** tarif unique pour une ou plusieurs activités
* **Tee-shirt de l'Association Sportive : 13 €** (Obligatoire pour les compétitions).

Chèque à établir à l'ordre de « Association Sportive du Collège Les Amandiers »

5) **Créneaux du mercredi de 13h00 et 14h30** :

- Les élèves inscrits à l'AS ne pouvant rentrer chez eux le mercredi pour déjeuner, devront apporter un pique-nique et manger entre 12h20 et 13h00 dans le hall du collège / la cour de récréation, sous la surveillance d'un assistant d'éducation (l'accès au réfectoire est interdit le mercredi).

Ils s'engageront alors à respecter les lieux et à ramasser tout débris afin de laisser la cour et le hall propres.

A 13h00, les professeurs d'EPS les prendront en charge et les accompagneront jusqu'au gymnase.

NB : Les élèves se rendant à vélo au collège, devront alors récupérer celui-ci au garage à vélo du collège, traverser la cour (vélo à la main) et l'attacher devant la loge du gardien du gymnase (côté tennis couverts).

Attention : L'établissement ferme ses portes à 13h00, après cet horaire, les vélos ne pourront plus être récupérés au collège.

- Les élèves inscrits à l'AS déjeunant à l'extérieur ou commençant à 14h30 doivent se rendre **directement** au gymnase.

Créneaux du lundi (17h00) :

- Les élèves arrivant du collège seront pris en charge par le professeur d'EPS à 16h55 devant le portail du stade et accompagnés jusqu'au gymnase.

NB : Les élèves se rendant à vélo/trottinette au collège, devront alors le/la récupérer au garage à vélo du collège, sortir du collège et l'attacher devant la loge du gardien du gymnase (côté tennis couverts).

Attention : L'établissement ferme ses portes à 17h00 et après cet horaire, les vélos/trottinettes ne pourront plus être récupérés.

- Les élèves arrivant de l'extérieur du collège devront se rendre **directement** au gymnase.

6) **L'accès au gymnase** : L'accès au gymnase n'est autorisé qu'en la présence des professeurs d'EPS. **Aucun élève ne peut y entrer sans un professeur d'EPS.**

L'utilisation des vélos, trottinettes et rollers est strictement interdite dans les couloirs et dans le gymnase !

7) **La tenue** : Les licenciés doivent venir avec une tenue sportive adaptée à leur pratique. Tout comme pour les cours d'EPS, **les chaussures doivent être adaptées à la pratique sportive, être propres et sèches dans un sac.**

8) **Téléphone portable** : L'utilisation des téléphones portables (appels, messages, photos, vidéos, jeux...) est interdite pendant les entraînements ou matchs. Ceux-ci sont déposés dans notre bureau EPS au gymnase en début de séance et récupérés à la fin.

9) **Le comportement** : toute inscription à l'AS correspond à une démarche volontaire de pratiquer une activité sportive au sein d'un club, dans un bon état d'esprit (Fair Play) et ce, régulièrement.

Tout écart de conduite pourra être sanctionné, allant de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive de l'AS (sans remboursement de cotisation).

A la fin de leur entraînement, les élèves quitteront le gymnase et l'enceinte de celui-ci, et rentreront à leur domicile par leurs propres moyens.

L'inscription à l'AS vaut acceptation et respect du présent règlement intérieur (qui est à conserver).



BULLETIN D'INSCRIPTION « AS AMANDIERS »

AUTORISATION PARENTALE 2019-2020

Je soussigné(e) Père / Mère / Tuteur de l'élève :

(NOM du Responsable 1 * : NOM du Responsable 2 * :)

NOM / Prénom : **Né(e) le :** **Classe :**

L'autorise à faire partie de l'Association Sportive du Collège « Les Amandiers » pour l'année scolaire 2019/2020.

Celui-ci / Celle-ci s'engage à respecter le règlement intérieur dont il / elle a pris connaissance.

Ci-joint un chèque de : € [Chèque à l'ordre de : « AS du collège Les Amandiers » (le montant de la cotisation peut être cumulé avec l'achat du tee-shirt)]

Si inscription pour plusieurs activités, notez 1 pour l'activité « principale » représentée en compétition (sous réserve du nombre de places suffisantes)

Badminton Handball Step Tennis de Table Volley Ball

Ci-joint le **Formulaire « Droit à l'image »** complété et signé par **l'enfant et les parents**

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Sportive.
- Mon enfant s'engage à être assidu aux entraînements et compétitions et à respecter ce règlement intérieur.
- J'accepte que les responsables de l'AS autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité. (Rayer en cas de refus)
- J'ai bien noté que toute absence sera saisie sur PRONOTE et sera à justifier au bureau de la Vie Scolaire.

* NOM des responsables de l'élève : Rubrique indispensable pour créer un « groupe de travail » sur l'ENT nous permettant de vous envoyer toutes les informations utiles au cours de l'année (convocations, horaires des compétitions, modification exceptionnelle des horaires...).

N° de téléphone Indispensable où nous pouvons joindre les parents en cas d'accident :

- le mercredi après-midi :
- le lundi soir :

NB : Seul le dossier d'inscription (Autorisation Parentale, Droit à l'image et cotisation) est à remettre au professeur EPS responsable de la section choisie, le Règlement Intérieur est à conserver par la famille ! Merci

Fait à Carrières Sur Seine le :

Signature des parents :

Signature de l'élève :



ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LES AMANDIERS
1 allée du Collège - 78420 CARRIERES SUR SEINE - Tél : 01 39 14 25 55

AUTORISATION « DROIT À L'IMAGE » 2019 / 2020

Dans le cadre des activités de l'Association Sportive du Collège Les Amandiers, votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé. Ces images sont destinées à illustrer des affiches au sein de l'établissement ou des articles diffusés sur le site Internet du Collège.

Ces diffusions ne peuvent se faire sans l'autorisation préalable des élèves concernés, ainsi que celle de leurs représentants légaux.

Merci de compléter précisément les rubriques ci-dessous : Autorisation de l'élève + Autorisation des parents.

La mention : « Lu et approuvé - Bon pour accord » doit être complétée par chaque partie (enfant + Parents)

Les Professeurs d'EPS du Collège - animateurs de l'AS des Amandiers

Formulaire RECTO (Autorisation élève) / VERSO (Autorisation des parents)

AUTORISATION ÉLÈVE

Nom : Prénom : Classe :

Autorise / N'autorise pas (barrer la mention inutile)

Mme / M. (Nom de l'enseignant responsable de la section choisie) :

En qualité de : Professeur EPS - animateur de l'AS (activité choisie) :

à me photographier lors des activités de l'AS

à me filmer lors des activités de l'AS

Et

à publier ces images sur le site Internet du Collège

Ecrire la mention « Lu et approuvé - Bon pour accord » et signer

Signature de l'élève :

AUTORISATION des 2 PARENTS

Nous, soussignés (Nom et Prénom des représentants légaux) :

1) Nom : Prénom : ET 2) Nom : Prénom :

Adresse : Adresse :

Responsables légaux de (Nom et Prénom de l'élève) :

Nom : Prénom : Classe.....

Autorisons / N'autorisons pas (barrer la mention inutile)

Mme / M. (Nom de l'enseignant responsable de la section choisie) :

En qualité de : Professeur EPS - animateur de l'AS (préciser activité(s) pratiquée(s))

à photographier notre enfant lors des activités de l'AS

à filmer notre enfant lors des activités de l'AS

Sans contrepartie de quelque nature que ce soit et pour les activités de l'AS qui se déroulent au cours de l'année scolaire 2019/2020.

Et

à publier ces images sur le site Internet du Collège,

Sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

Cette utilisation ne concerne que l'année scolaire 2019/2020.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant notamment dans un but commercial ou publicitaire.

La publication ou la diffusion de l'image de mon enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, ou à sa vie privée.

Seules les initiales de son nom avec son prénom seront utilisées.

Signature des représentants légaux précédés de la mention « Lu et approuvé - Bon pour accord »

Père :

Ecrire la mention :

« Lu et approuvé - Bon pour accord »

Mère

Ecrire la mention :

« Lu et approuvé - Bon pour accord »

Et Signer

Et Signer